

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

**Délibération n° :**

DL19/2023

**Objet :** CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

Mme BERCHON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire – CPS) ;  
Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire – CPS).

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) : présent du point 17 au point 21 ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS), M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme LUCAS (suppléante – CPS) : présente du point 1 au point 9

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

---

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 24

## Délibération n°DL19/2023

### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

**Le comité syndical,**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de recrutement d'un(e) chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité. :**

**Décide** de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour effectuer les fonctions de chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets à temps complet,

- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique susvisé,
- sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, dans le respect des dispositions réglementaires,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé de mettre en œuvre et d'animer les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIOM,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**Approuve** le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires qui tient compte de la modification liée à la création du poste à temps complet de chargé(e) de sensibilisation à la prévention des déchets sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,

**Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 21 AVR. 2023  
Affichée le : 21 AVR. 2023

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL19_2023-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1150
nom original: Annexe DL 19 tableau des effectifs.pdf	application/pdf	52469
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	52469
nom original: DL 19 2023.pdf	application/pdf	499801
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	499801
nom original: Note présentation DL 19 2023.pdf	application/pdf	65219
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL19_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	65219

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 11h11min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 11h15min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 11h15min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 11h20min38s	Reçu par le MIAT le 2023-04-21

